

Sujet : [INTERNET] Projet eoliennes a Lupsault et Oradour

De : Peter Cubbon <petercubbon2010@gmail.com>

Date : 05/02/2019 09:29

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Mesdames et Messieurs,

Voir les deux attachee,merci

— Pièces jointes : —

CCF05022019.pdf	30 octets
CCF05022019_0001.pdf	30 octets

Contribution à l'enquête publique relative au Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme CUBBON SUSAN

habitant à :

18 IMPASSE DU HAUT
CHILLÉ, ORADOUR.

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Jersey le 4/2/19
Signature :

Suzanne Cubbon

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur

Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Contribution à l'enquête publique relative au Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme CUBBON, PETER JOHN
habitant à :
18, IMPASSE DU HAUT, CHILLÉ
ORADOUR

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à LES DES MARCHE - JENSEYLE 4 FEBRIER 2019
Signature :



Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur

Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr